

PROCÈS VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 OCTOBRE 2014

Le 29 Octobre 2014, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué, s'est rassemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, SCOTTO DI LUZIO, CAZAUBON, LAPORTE, FERNANDEZ Adjoints, GARRIGOU, AUGEAU, BOYER, CHAPELLAN, FLEURT, GUEDON, BOULLIER, VEZY, ALCOUFFE, LAMBERT, MERILLOU, MUsETTI, RASCAR, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BAHLOUL	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à M. GUIRAUD Maire
M. BERNARD J. A.	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à M. LAPARLIERE Adjoint
Mme HEYNE	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme FARGEOT	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à M. LAMBERT Conseiller M ^{al}

ABSENTS EXCUSES : MM. BERNARD B, BRUN, CUREL, Conseillers Municipaux

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Conseillère M^{alc}, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

081 - OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2014

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2014,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE
ADOpte À L'UNANIMITÉ**

☞ Le PV de la séance du 25 Septembre 2014.

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

082 - OBJET : Maison des services publics – plan de financement prévisionnel et demande de subventions

Par délibération du 29 novembre 2012, le conseil municipal s'était prononcé favorablement sur le projet de Maison des Services Publics.

A l'origine, ce futur équipement devait permettre le relogement des services fiscaux, de la mission locale ainsi que l'implantation d'une agence de plein exercice de Pôle Emploi.

Depuis, le contenu et la destination de cette Maison des Services Publics ont été reconsidérés.

Compte tenu des délais d'étude et de réalisation, la Direction Régionale de Pôle Emploi a décidé de lancer son propre projet, afin de pouvoir être opérationnelle sur Lesparre au plus tard fin 2016.

Dans le même temps, la sous-préfecture et la DDTM nous ont fait connaître leur intérêt pour cette Maison.

Dans le cadre de son plan de modernisation de l'action publique, l'Etat préconise en effet le regroupement et la mutualisation de ses services déconcentrés.

Cette volonté de l'Etat offre un nouveau statut à notre projet. La future Maison des Services Publics de Lesparre s'inscrit désormais dans un contexte national et dans une démarche de labellisation, avec des fonds spécifiques à la clef. Il est à noter que la MSP de Lesparre a été jugée prioritaire par le cabinet interministériel en charge du programme.

Le projet intégrerait désormais le Centre des Finances Publiques, la Sous-Préfecture, la délégation DDTM et la Mission Locale. Le besoin en surface s'établirait à 1 500 m². La maîtrise d'ouvrage serait communale.

Le plan de financement prévisionnel pour l'investissement s'établirait comme suit :

Investissement

Dépenses

• Construction 1 500 m ² à 1 300 HT/m ²	↗	1 950 000 €	HT
• Maîtrise d'œuvre et missions diverses	↗	234 000 €	HT
• Voirie, réseaux, paysagement	↗	350 000 €	HT
• Total investissement HT	↗	2 534 000 €	HT
• T.V.A		506 800 €	
• TOTAL TTC	↗	3 040 800 €	TTC

Recettes

• DETR	↗	875 000 €	
• Région 10% sur l'investissement HT	↗	253 400 €	
• Commune : Autofinancement	↗	312 400 €	
• Emprunt	↗	1 600 000 €	
• TOTAL	↗	3 040 800 €	

Un emprunt de 1,6 ME sur 15 ans génèrerait pour la commune une annuité de l'ordre de **145 000 €**.

Cette charge serait compensée par les loyers versés par les administrations et se décomposant comme suit :

• Loyers DGFIP et DDTM 900 m ² à 110 €/m ²	↗	99 000 €	
• Forfait Mission locale	↗	11 000 €	
• Etat (<i>fonds de déploiement espaces mutualisés</i>)	↗	35 000 €	
• TOTAL	↗	145 000 €	

Le futur bâtiment, propriété de la commune, serait édifié sur l'arrière de l'actuel Centre des Impôts. Ce dernier serait déconstruit. L'espace ainsi libéré et la place du docteur Fouchou-Lapeyrade ferait l'objet d'un réaménagement complet. Une trentaine de places de stationnement supplémentaires pourraient ainsi être créées.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet de Maison des Services Publics, ainsi que sur son plan de financement prévisionnel, tel que détaillé ci-dessus.

Le cas échéant, il voudra bien autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Conseil Régional.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

- ☞ Approuve le projet de Maison des Services Publics ainsi que son plan de financement prévisionnel, tel que détaillé ci-dessus,
- ☞ Autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Conseil Régional et à signer tous documents nécessaires à la présente décision.



L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance.